



COMMUNE DE AUROUX

Envoyé en préfecture le 07/04/2025
Reçu en préfecture le 07/04/2025
Publié le
ID : 048-214800104-20250403-2025_4_5-DE



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025 - Budget Lotissement

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur son site internet.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2025 a été voté le 3 Avril 2025 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouvertures de la mairie.

Ce budget permet la réalisation et la commercialisation d'un lotissement visant à accueillir de l'habitat.

Ce budget est établi Hors Taxes et soumis à la TVA.

Il n'est prévu la vente réelle que d'un lot sur ce budget pour l'année 2025, et des mouvements comptables d'ordre seront à réaliser de manière réglementaire.

A. Section de Fonctionnement

1. Recettes de fonctionnement

Exercice	2024		2025
Type de mouvement/Chapitre/Article	Budget	CFU	BP
TOTAL	56 106,48	0,00	110 202,48
R002 Résultat reporté	2 005,48	0,00	56 101,48
042 - OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	54 096,00	0,00	54 101,00

2. Dépenses de fonctionnement

Exercice	2024		2025
Type de mouvement/Chapitre/Article	Budget	CFU	BP
TOTAL	56 106,48	0,00	110 202,48
011 Charges à caractère général	2 005,48	0,00	56 106,48
042 - OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	54 096,00	0,00	54 096,00

B. Section d’investissement

1. Recettes d’investissement

Exercice	2024		2025
Type de mouvement/Chapitre/Article	Budget	CFU	BP
TOTAL	108 192,00	0,00	108 192,00
Ordre	54 096,00	0,00	54 096,00
040 - OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	54 096,00	0,00	54 096,00

2. Dépenses d’investissement

Exercice	2024		2025
Type de mouvement/Chapitre/Article	Budget	CFU	BP
TOTAL	108 192,00	0,00	108 192,00
Ordre	54 096,00	0,00	54 096,00
040 - OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	54 096,00	0,00	54 096,00

C. Etat de la dette

Il n’y a plus d’emprunt en cours sur le budget Lotissement.

Il reste 1 lot nu à vendre sur le Lotissement.